



Les dons d'organes provenant de personnes décédées

Parlons-en



Totalement dévouée aux soins du rein.

Table des matières

- Introduction
- Pourquoi les dons d'organes sont si importants ?
- Face aux faits
- Le taux de succès des transplantations rénales est très élevé
- Qu'est-ce qu'un don provenant d'une personne décédée ?
- Quels organes peuvent être donnés ?
- Comment les organes sont-ils prélevés ?
- Comment les organes sont-ils répartis ?
- Qui peut faire don de ses organes ?
- Comment puis-je faire don de mes organes ?
- FAQ
- L'engagement de La Fondation canadienne du rein
- Où obtenir de plus amples renseignements

■ Introduction

Cette brochure porte sur les dons d'organes, particulièrement ceux qui proviennent de personnes décédées. La décision de faire don de ses organes est éminemment personnelle. À vous donc de faire le choix qui vous convient. Il est aussi très important de parler de vos intentions avec votre famille parce que vos proches seront impliqués dans le processus de consentement lors de votre décès.

Il existe deux types de don d'organe : le *don provenant d'une personne décédée* – le prélèvement en vue d'une transplantation ayant lieu au décès du donneur – et le *don provenant d'une personne vivante* ou *don vivant* – dans ce cas, cette personne décide de faire don d'un organe (habituellement un rein) ou d'une partie d'organe (comme le foie ou un poumon) à quelqu'un qui en a besoin.

■ Pourquoi les dons d'organes sont si importants ?

Les dons d'organes sauvent des vies et restaurent la santé. Une greffe de rein n'est pas un traitement curatif, mais elle représente la meilleure solution pour améliorer la santé et la qualité de vie des nombreuses personnes aux prises avec l'insuffisance rénale terminale. Le seul autre traitement de suppléance rénale essentiel au maintien des fonctions vitales est la dialyse, qui nettoie artificiellement le sang.

■ Face aux faits

Le nombre de reins dont on a besoin pour des greffes dépasse largement le nombre de reins disponibles. Les délais d'attente peuvent aller de quelques mois à plusieurs années et dépendent de divers facteurs.

Le nombre de dons vivants est rapidement en train de dépasser le nombre de dons provenant de personnes décédées, mais les deux types de don d'organe combinés ne répondent toujours pas à la demande pour ce qui est des reins destinés à une greffe. Les organes provenant de personnes décédées sont une source essentielle d'organes destinés à des greffes.

■ Le taux de succès des transplantations rénales est très élevé.

La transplantation rénale est un traitement bien accepté et assorti d'un taux de succès très élevé. De 85 à 90 % des reins provenant de donneurs décédés fonctionnent toujours bien après un an et, en moyenne, demeurent fonctionnels de 10 à 15 ans. En fait, les taux de succès augmentent d'année en année grâce aux percées de la recherche médicale.

■ Qu'est-ce qu'un don provenant d'une personne décédée ?

Une personne prend la décision de faire don de ses organes à son décès. Ces organes (et tissus) sont ensuite évalués afin de déterminer s'ils sont adéquats et, s'ils le sont, ils seront transplantés chez des personnes dont le nom figure sur une liste d'attente.

Avant qu'un don d'organe puisse avoir lieu, des critères médicaux stricts quant à *mort cérébrale* ou la *mort cardiaque* doivent être remplis.

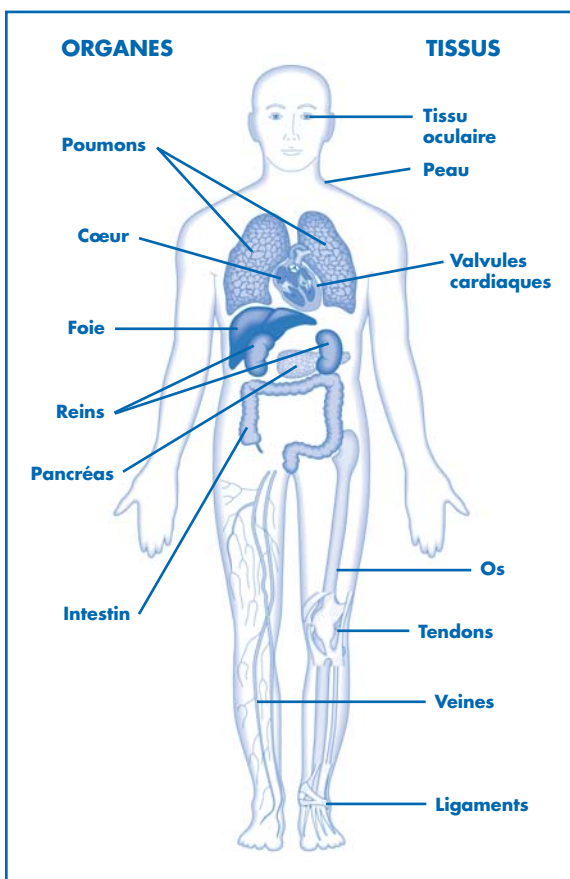
Les donneurs décédés sont parfois appelés des *donneurs cadavériques*.

■ Quels organes peuvent être donnés ?

Les organes qui peuvent être donnés sont les poumons, le cœur, le foie, les reins, le pancréas et l'intestin. Parmi les tissus figurent le tissu oculaire, les valvules cardiaques, les os, les tendons, les veines et les ligaments. Plus de deux douzaines de personnes peuvent être aidées par un seul donneur.

Le donneur peut indiquer quels organes et tissus il aimerait donner.

Bien que n'importe qui puisse signer une carte de donneur ou signifier autrement son intention de devenir un donneur d'organe à son décès, seuls les organes d'un nombre restreint de personnes – environ 3 % – peuvent effectivement être utilisés. Cela tient à des questions médicales, notamment l'état de santé des organes et les circonstances entourant le décès de la personne.



■ Comment les organes sont-ils prélevés ?

Après le décès du donneur, le prélèvement des organes s'effectue de façon chirurgicale dans le respect et la dignité. Le corps n'est pas défiguré. Il est possible de garder le cercueil ouvert lors du service funèbre.

■ Comment les organes sont-ils répartis ?

Les programmes de transplantation reposent sur un système d'attribution (ou de jumelage) afin que la répartition des organes qui

deviennent disponibles se fasse de façon équitable. Divers critères peuvent être utilisés, notamment une bonne compatibilité et la longueur de l'attente des receveurs potentiels. Chaque centre de transplantation est en mesure de fournir les directives qu'il met en application.

■ Qui peut faire don de ses organes ?

Tout le monde, peu importe son âge, peut faire don de ses organes et tissus. C'est la santé du donneur qui est le facteur le plus important.

■ Comment puis-je faire don de mes organes ?

Si vous désirez faire don de vos organes, voici la marche à suivre.

1. Informez-vous : Familiarisez-vous le plus possible avec les dons d'organes. Demandez-vous si vous voulez faire don de tous vos organes ou seulement de certains d'entre eux.

2. Prenez votre décision : À vous de décider quel est le « bon » choix pour vous. Il doit s'agir d'une décision avec laquelle vous et votre famille êtes à l'aise. Vous pouvez aussi changer d'avis en tout temps.

3. Donnez suite à votre décision : Si vous décidez que vous voulez faire don de vos organes (et tissus) à votre décès, vous devez l'indiquer sur votre carte d'assurance-maladie ou votre permis de conduire ou encore vous inscrire dans le registre de donneurs de votre province. Pour savoir quelle méthode est en vigueur dans votre province, communiquez avec le bureau de La Fondation canadienne du rein de votre région.

Un guide de discussion en famille

Bien des gens jugent qu'il est utile d'organiser une rencontre familiale pour permettre à chacun d'exprimer ses idées et ses émotions sur les dons d'organes. Il peut s'agir d'un sujet difficile à aborder parce qu'il nous oblige à penser à la mort, à la nôtre et à celle des autres.

Voici quelques conseils pour la tenue d'une telle rencontre :

- Demandez aux membres de votre famille de lire cette brochure et de noter toutes les questions qu'ils aimeraient clarifier pendant la rencontre.
- Choisissez un moment et un lieu qui favoriseront les échanges. Éteignez la télévision et la radio, coupez la sonnerie du téléphone ; en somme, faites en sorte que vous puissiez parler calmement entre vous.
- Assurez-vous que chacun a la chance de poser ses questions et de s'exprimer.
- Prenez tout le temps qu'il faut pour permettre à chacun de participer pleinement à l'échange.

Mes questions et mes notes

Voici quelques questions qui peuvent aider à lancer la discussion :

- Pourquoi pensez-vous que le don d'organes est une bonne chose à envisager ?
- Voulez-vous faire don de tous vos organes ? Que la réponse soit oui ou non, pourquoi ? Aimerez-vous que votre corps soit utilisé à des fins de recherche médicale ?
- Quelles inquiétudes – s'il y en a – suscite chez vous l'idée de faire don de vos organes ?
- Y a-t-il d'autres questions entourant votre mort dont vous aimeriez parler ?
- Est-ce que tout le monde a une idée claire des désirs de chacun quant au don de ses organes ?

Vous pouvez en tout temps changer d'avis et donner de nouvelles directives à votre famille.

4. Parlez de votre décision : Vous devez parler de votre décision avec votre famille afin qu'elle soit au courant de vos intentions. Lors de votre décès, votre famille sera impliquée dans le processus de consentement.

■ FAQ

Q. Si j'ai indiqué ma décision de faire don de mes organes, fera-t-on tout ce qui est possible pour me sauver la vie ?

R. Oui. La toute première préoccupation des médecins qui s'occupent de personnes grièvement malades est de faire tout en leur pouvoir pour leur sauver la vie. La possibilité d'un don n'est envisagée que lorsque toutes les tentatives de leur sauver la vie ont échoué.

Q. Ma famille saura-t-elle qui a reçu mes organes après mon décès ?

R. Au Canada, il y a une loi qui protège l'anonymat du donneur et du receveur. Par contre, de nombreux programmes de transplantation prévoient l'acheminement de lettres de remerciements ou de cartes du receveur à la famille du donneur et vice-versa.

Q. Y a-t-il des considérations religieuses liées aux dons d'organes ?

R. De nombreux groupes religieux sont en faveur des dons d'organes et/ou respectent le droit d'une personne de prendre sa propre décision à cet égard. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez vous adresser à votre conseiller religieux ou spirituel.

Q. Peut-on vendre ses organes au Canada ?

R. Non. On ne peut que faire don de ses organes. Il ne peut y avoir aucune compensation monétaire. Il est illégal de vendre ou d'acheter des organes au Canada.

■ L'engagement de La Fondation canadienne du rein

La Fondation canadienne du rein travaille en collaboration avec des représentants du secteur des soins de santé, des milieux d'affaires et des administrations publiques en vue d'améliorer les taux de don d'organes. La Fondation du rein incite tous les Canadiens à décider de faire don de leurs organes et à discuter de leurs intentions avec leur famille.

■ Où obtenir de plus amples renseignements

Communiquez avec le bureau de La Fondation canadienne du rein de votre région, une agence d'approvisionnement en organes ou votre médecin de famille.

La Fondation du rein

NOTRE VISION

Des reins en bonne santé et une meilleure qualité de vie pour toutes les personnes affectées par une maladie rénale.

NOTRE MISSION

La Fondation canadienne du rein est l'organisme national bénévole dont l'objectif est d'alléger le fardeau que représentent les maladies rénales pour les personnes atteintes, leurs familles et la société en général :

- en finançant et en favorisant des recherches innovatrices ;
- en offrant des programmes éducatifs et de soutien ;
- en facilitant l'accès à des soins de santé de haute qualité ;
- en sensibilisant le public à l'importance de maintenir les reins en bonne santé et de consentir au don d'organes.

Depuis 1964, nos campagnes de collecte de fonds nous ont permis de verser des millions de dollars à des programmes de recherche et de fournir des services aux personnes vivant avec une maladie rénale chronique et des affections connexes.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements ou nous épauler dans nos efforts, veuillez communiquer avec le bureau de La Fondation canadienne du rein dans votre région. Vous pouvez aussi visiter notre site Web au www.rein.ca.

© 2007

